

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021</b>
--

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 novembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.



Monsieur le Maire débute l'ordre du jour avec l'approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 10 novembre 2021, sans observations ni remarques.



**Au titre de la Direction générale des Services**, Monsieur le Maire poursuit avec la première délibération relative au remplacement des élus au sein des Conseils d'école.

Certains élus ayant vu leur situation professionnelle se modifier, il est nécessaire de procéder au remplacement des représentants du Maire au sein des écoles, afin d'optimiser la représentation de la ville dans les différents Conseils des Ecoles.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de remplacer M. LOUDIERE et Mesdames BOUGRARA et POMMIER.

Il est proposé M. Joël GLIZE sur le Conseil d'école Gérard Philippe élémentaire, Mme BOUGRARA pour l'école Louis Pergaud maternelle et Mme MONTIGNY pour l'école Louis Pergaud élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les élus soient présents à ces Conseils d'école afin d'échanger avec les parents et les directeurs d'écoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les personnes proposées ci-dessus pour siéger.



**Au titre de la Direction des Finances**, Mme MANSON poursuit avec les **admissions en non-valeurs**.

Le budget Ville comporte deux listes de 1 059.21 € et 803.41 € comprenant une clôture pour insuffisance d'actif sur redressement judiciaire/liquidation judiciaire pour 945.50 €, deux dossiers de surendettement et décision d'effacement de la dette pour 113.71 €, 10 dossiers de particuliers clôturés suite à épuisement des actions pour 281.89 € et trois dossiers de sociétés clôturés suite à épuisement des actions pour 521.52 €.

Ces éléments recouvrent des dossiers sur la période 2015-2021.

Le budget Eau comporte deux listes de 3 122.02 € et 1 695.68 € comprenant 27 clôtures pour insuffisance d'actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire pour 500.13 €, 52 dossiers de surendettement et décision d'effacement de la dette pour 2 621.89 €, 60

dossiers de particuliers clôturés suite à épuisement des actions pour 809.75 €, 15 dossiers de sociétés clôturés suite à épuisement des actions pour 864.37 € et 2 dossiers d'associations clôturés suite à épuisement des actions pour 22.56 €.

Ces éléments recouvrent des dossiers sur la période 2016-2021.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'acter le travail du trésorier qui, dans ses recherches d'encaissements, nous signifie qu'il n'arrive pas à recouvrir les dettes sur les factures évoquées.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces admissions en non-valeur.



Mme MANSON poursuit avec la **Décision modificative de la Ville.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 100 835 €.

Les recettes comprennent une augmentation des droits de mutation pour refléter la réalité des montants encaissés (70 943 €) et un ajustement du montant définitif reçu pour les taxes foncières (29 892 €).

Les dépenses comprennent une augmentation du budget liée aux frais de personnel pour tenir compte des recrutements survenus depuis septembre et du réalisé (280 000 €), différents coûts de fonctionnement non prévus comme le portail règlement AIGA pour 1 354.80 €, le ramassage et le désamiantage des dépôts sauvages Porte Sud pour 5 700 €, un don à l'Unicef pour 1 000 €, une provision pour la mise en fourrière des véhicules représentant un risque, évalués à 109 pour 20 584.27 €. Les dépenses comprennent également un virement de 7 082.11 € à la section d'investissement, un complément à la subvention d'équilibre de la Caisse des Ecoles pour 55 000 € et l'utilisation de la totalité du reliquat restant sur la ligne dépenses imprévues pour 269 886.18 €.

Mme QUERITE prend la parole et souhaite avoir davantage d'informations sur les frais de personnel d'un montant de 280 000 €, somme qui lui paraît très élevée.

Monsieur le Maire indique que l'ajustement de la masse salariale de 280 000 € s'explique avec différents facteurs.

Sur 2021, nous avons pourvu la majeure partie des postes vacants (directeur du CCAS, chef de service de l'Eau, chef de service des Sports...) afin d'être fidèles à ce qui avait été dit, soit « *une belle organisation pour un service public de qualité* ».

Un contrôle URSSAF a été effectué sur les années 2017-2018-2019 ce qui nous a amenés à un rappel de 50 000 €.

Nous avons eu également à assumer le Centre de vaccination, certes avec la commune de Dreux, mais le personnel est communal et cela représente environ 80 000 € sur l'année.

Concernant le recours aux vacataires, il s'explique non pas par une hausse des vacataires mais par un non-recours aux vacataires en 2020 qui nous avait permis d'avoir une baisse assez significative de la masse salariale puisque les Centres de Loisirs n'avaient pas fonctionné pleinement. Or, en 2021, le service vernoliteain s'est vu se remettre en fonction de façon assez plébiscitée car nous avons eu plus de repas à produire et davantage d'encadrement ce qui engendré une augmentation de 3% de la masse salariale.

Monsieur le Maire rejoint Mme QUERITE sur la nécessité d'expliquer la masse salariale car cela est du service public et nous avons la volonté de la contenir en essayant d'être le plus efficient et le plus efficace possibles.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur un symbole assez fort.

A fin octobre, nous sommes capables d'inscrire une augmentation des droits de mutation de 70 000 € ce qui signifie que notre territoire est attractif, que l'on cherche à s'y installer et à y investir.

Nous pouvons en être satisfaits car cela indique que nous créons les conditions nécessaires à un accueil de qualité et que nous sommes reconnus pour cela.

Madame QUERITE remercie Monsieur le Maire pour ces informations.

Cependant, elle demande s'il y a une inquiétude à avoir face au nombre de départs d'agents depuis quelques temps.

Monsieur le Maire indique qu'une évaluation quantitative et qualitative sera faite du service rendu.

Les premiers qui seront les témoins de cette évaluation seront la satisfaction des vernolitains face au service public.

Les instances, les équipes se renouvellent et M. le Maire pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir.

Il est plutôt content de savoir que certains collaborateurs ont accédé à des postes avec des promotions que nous n'aurions pas pu leur proposer.

D'autres agents ont fait le choix de partir de la collectivité, peut-être parce qu'ils ne sont plus en adéquation avec la commande politique.

Karine BENABI souhaite revenir sur le don qui a été fait à l'Unicef dans le cadre de la journée des droits de l'enfant qui s'est déroulée le samedi 20 novembre.

Une belle journée qui s'est déroulée avec environ 600 passages sur le site. K. BENABI tient à féliciter tout le personnel qui s'est investi dans la réalisation de cette manifestation ce qui a conduit à son succès.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la **Décision modificative n° 4 du budget de la Ville** en section de fonctionnement.

Mme MANSON poursuit avec la section investissement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 7 082.11 €.

Les recettes sont composées d'un virement de 7 082.11 € de la section de fonctionnement.

Les dépenses sont composées des coûts de raccordement à la fibre optique pour l'Hôtel de Ville pour 4 000 € et un remboursement de trop perçu sur la Taxe d'aménagement pour 3 082.11 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la **Décision modificative n°4** en section d'investissement.



Mme MANSON poursuit avec la **Décision modificative n°4 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 595 €.  
Les dépenses sont composées d'une étude sur les canalisations pour 1 595 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la Décision modificative n°2 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec une autre direction qui a été rebaptisée récemment.

Il s'agit de l'ancienne direction Politique de la Ville.  
Monsieur le Maire explique la raison de ce changement de nom.

La Direction Politique de la Ville paraissait être un terme un peu jargonneux, un terme de technicien ou d'élu avéré mais cela ne parlait peut-être pas suffisamment aux habitants. Il a donc été choisi de la renommer « Direction Cohésion et Animation du territoire, Services de Proximité et Démocratie Locale ».

« Cohésion et Animation du territoire » pour chercher à rassembler le territoire, être ensemble, et animer le territoire.

« Services de proximité » pour retrouver notre volonté d'avoir un Centre Social sur chaque plateau, un service de proximité pour chaque habitant.

« Démocratie Locale » pour tout ce qui est de l'ordre de la participation citoyenne et de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Nous avons essayé d'avoir quelque chose de plus lisible pour les habitants.

Mme VIGNY prend la parole et présente le point relatif au Bilan Contrat de Ville 2020.

Mme VIGNY rappelle tout d'abord les quatre piliers du Contrat de Ville qui sont :

- La Cohésion sociale ;
- L'aménagement et le cadre de vie ;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- La laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Pour l'année 2021, ces piliers sont complétés par 3 axes transversaux :

- L'égalité femmes/hommes ;
- Les mutations urbaines, en particulier le projet de renouvellement urbain du quartier Bâtes-Tabellionne ;
- L'accès à l'emploi, en lien en particulier avec le projet du Dôme.

Le document présenté reprend chaque champ d'action.

## **Insertion et Emploi**

206 194 € ont été consacrés à la Politique de l'Emploi et de l'Insertion.

Pour rappel, la Ville a mis en place un service insertion pour accompagner les habitants dans leurs démarches.

En 2020, 140 personnes ont été rencontrées dont 47 issues des quartiers prioritaires, 63 % étaient demandeurs d'emploi.

Nous avons accueilli 2 personnes en service Civique.

Malgré les contraintes sanitaires, nous avons maintenu notre opération Jobs d'été avec 59 candidatures qui ont été prises en compte sur 91.

Ce sont donc 47 jeunes qui étaient en jobs d'été dont 27 % issus des Quartiers Prioritaires.

Sur le champ Insertion, nous accompagnons également la régie inter quartier par l'octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 57 000 € mais également par un accompagnement direct comme la logistique et les travaux.

## **Politique sportive**

Sur le champ du sport, 727 906 € ont été consacrés à la politique sportive avec tous les champs d'action des éducateurs sportifs qui interviennent en direction des élèves des écoles élémentaires. Ils interviennent également sur le temps péri et extrascolaire dans le cadre des Contrats Bleus et des vacances sportives.

L'année 2020 a bien entendu été impactée par la crise sanitaire, puisque certaines activités sportives n'ont pu avoir lieu.

Les éducateurs sportifs interviennent également sur la Petite Enfance avec des ateliers de motricité et également au niveau des aînés de la Résidence de l'Épinay et du CCAS.

Durant la période de confinement, il a été proposé des activités sportives qui ont été mises en ligne pour les habitants.

## **Politique Associative**

Sur le champ de la Politique Associative, ce sont 148 591 € qui ont été consacrés à l'accompagnement de nos associations, par le versement d'une subvention de fonctionnement.

L'accompagnement se fait également par la mise à disposition de matériel, de salle et d'outils de communication.

Chaque année, il est organisé le forum des associations.

En 2020, ce temps a été organisé en extérieur selon les conditions sanitaires en vigueur. 42 associations étaient présentes et 600 visiteurs se sont rendus sur le forum.

## **Politique de prévention et de sécurité**

Sur le champ de la prévention et de la sécurité, ce sont 206 440 € qui ont été consacrés.

Pour la médiation, en 2020, la Ville a renforcé le service Médiation / Prévention avec le recrutement d'un éducateur spécialisé ainsi qu'une travailleuse sociale.

Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comporte 4 groupes de travail.

Parmi nos dispositifs, 8 TIG ont été accueillis en 2020, représentant 527 h, ainsi que 8 mesures de réparation effectuées.

Au niveau de la Maison de Sécurité du Quotidien, 371 personnes ont été reçues dont 43 % habitant dans l'un des quartiers de l'Agglo situés en Quartier Politique de la Ville.

### **Politique de la Culture**

Sur le Champ de la Culture, l'année 2020 a été également perturbée du fait de la crise sanitaire.

Cependant, les manifestations ont été repensées de manière à favoriser leur maintien, comme par exemple, le Festival du Légendaire, l'initiation à la Culture Irlandaise...

Concernant les festivités de Noël, la collectivité a mis en place la distribution de chèques culture pour les enfants à partir de la maternelle.

La bibliothèque municipale, quant à elle, a assuré un Drive afin de maintenir un lien avec ses lecteurs.

### **Politique Enfance/ Jeunesse**

Sur le champ de la Politique Enfance/Jeunesse, ce sont 318 350 € qui ont été consacrés. Les Accueils Collectifs des Mineurs ont également été impactés par la pandémie. Les accueils n'ont pu être effectués sur les vacances de printemps et d'hiver.

Cependant, 259 enfants ont été accueillis sur l'année 2020 en périscolaires dont 219 résidant sur la Ville.

Pour l'extrascolaire, ce sont 520 enfants accueillis dont 450 vernolitains.

### **Restauration municipale**

Pour la restauration municipale, ce sont 215 537 € qui y ont été consacrés.

La restauration municipale et notre cuisine centrale nous tiennent à cœur car cela nous permet d'élaborer des produits de qualité, des menus équilibrés à destination de la Petite Enfance, de l'Enfance et des Aînés avec une tarification en fonctionnement du quotient familial.

Durant le confinement du mois de mars 2020, la cuisine centrale a poursuivi l'élaboration des repas dans le cadre de la mise en place du Centre Minimum d'Accueil pour les enfants dont les parents étaient dans l'obligation de travailler. Ce sont donc 804 repas qui ont été produits durant cette période.

Le service de portage de repas à domicile a été maintenu.

Mme VIGNY présente quelques chiffres pour 2020 :

- 87 976 repas ont été produits pour les scolaires.
- 4 112 repas pour la Petite Enfance
- 263 livraisons de repas pour les agents
- 14 343 livraisons de repas à domicile

- 5 257 repas pour les Centres de Loisirs (3 534 pour les enfants et 1 043 pour les animateurs), dont 680 pendant le confinement.

Il est à noter que des travaux de sécurisation ont été réalisés à la cuisine centrale durant la période estivale.

### **Politique éducative**

Sur le champ de la politique éducative, 315 211 € sont consacrés.

En 2020, la Ville a mis à disposition des élèves un accès gratuit à l'outil de soutien scolaire Maxicours.

La Ville accompagne 81 classes, avec un dispositif d'accueil d'enfants de moins de 3 ans et 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire. Ce sont au total 1 665 élèves qui ont été accueillis au sein des 5 groupes scolaires.

### **Politique patrimoniale**

Sur le champ de la Politique patrimoniale, ce sont 50 673 € qui ont été consacrés à l'entretien des bâtiments communaux situés en quartier Politique de la Ville, notamment sur la mise en conformité du niveau d'accessibilité, des travaux pour répondre aux enjeux du développement durable.

21 436 euros ont été consacrés à la Politique Citoyenne.

En 2020, de nombreuses actions et de projets n'ont pu avoir lieu.

Cependant, Mme VIGNY souhaite indiquer que le projet de fresque républicaine sur le quartier de la Tabellionne sur le mur de l'enceinte du collège Marcel Pagnol a pu être terminé, ce qui a permis aux jeunes de rappeler les valeurs républicaines. Ce projet a duré 3 ans et ce sont 54 jeunes qui se sont investis.

Sur le quartier des Vauvettes, un projet a été initié par le Conseil Municipal des Enfants. Le souhait était d'embellir le quartier en rénovant les bancs. Une inauguration a été faite le 9 juin 2021.

### **Solidarité et Santé**

Sur le champ de la solidarité et de la santé, 351 978 € ont été consacrés.

Notre épicerie sociale, qui est un lieu d'accueil et d'écoute, apporte une aide alimentaire et bien au-delà, avec un champ d'insertion sociale et professionnelle qui a le souhait d'accompagner vers une autonomie sociale.

Une navette est mise en place le vendredi après-midi pour les habitants du quartier de la Tabellionne.

Des animations collectives sont également organisées (ateliers cuisine, rendez-vous santé...) qui permettent de développer un lien social et intergénérationnel.

Chaque année, une collecte alimentaire est organisée au profit de l'Épicerie Sociale sur plusieurs enseignes de la Ville.

En 2020, la collecte a été compliquée avec la pandémie. Cette collecte a mobilisé 12 agents du CCAS, 9 élus, 33 bénévoles et 41 lycéens.

Une collecte semi dématérialisée a été réalisée sur une enseigne de la Ville qui a permis de récolter 1 886 kilos de denrées et 3 515 kilos sur les trois autres enseignes.

Il est précisé que parmi les bénéficiaires, 34.7% habitent le quartier de la Tabellionne et 27.8% sur le quartier des Vauvettes.

### **Politique des Centres sociaux**

Sur le champ de la politique des Centres Sociaux, ces derniers ont eu également une importance durant la crise sanitaire car ce sont des lieux de proximité pour les habitants dans lesquels sont organisées des permanences sociales, des activités éducatives, des actions de soutien à la parentalité.

Les équipes ont été mobilisées pendant le 1<sup>er</sup> confinement pour rester en lien avec les habitants et accompagner les familles qui en sollicitaient le besoin.

Mme VIGNY en profite pour informer de l'arrivée de la nouvelle directrice du Centre Social des Vauvettes.

Mme VIGNY conclut en faisant un point sur le COVID 19.  
Elle indique que 104 813 € ont été consacrés pour faire face à cette crise sanitaire.

La collectivité a su prendre soin de nos aînés à travers un contact régulier et en proposant des services comme les courses, les portages de repas, médicaments...

Des locaux et des agents ont été mis à disposition pour assurer le Centre d'accueil minimum pour les enfants des personnes indispensables à la gestion de la crise.  
Une distribution de masques a été effectuée à la sortie du confinement ainsi que dans les écoles à la rentrée 2020.

Au total, ce sont 3 415 130 € qui ont été consacrés à la Politique de la Ville en 2020.

Mme VIGNY précise qu'une DSUCS de 2 634 078 € a été allouée à la Ville. Le Ville a donc consacré 780 052 € à la Politique de la Ville.

Pour terminer, Mme VIGNY indique qu'en 2020, la Ville a présenté, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, quatre dossiers :

- Aménagement d'un réfectoire provisoire à la MQT (un redéploiement de crédits a été sollicité en faveur du complexe sportif) ; \*
- Aménagement d'une classe dédoublée à Jules Vallès ;
- Réfection de la cour d'école maternelle Gérard Philipe ;
- Renforcement de la charpente du groupe scolaire G Philipe phases 2 et 3.

Pour un montant HT de 714 021 €, accompagnés par une subvention de 372 832 €.

Mme QUERITE prend la parole et apprécie les comparatifs en termes de fréquentation. Cependant, elle aurait aimé avoir les comparatifs en terme budgétaire.  
Elle note, avec satisfaction, qu'il y ait un axe transversal égalité Hommes/Femmes pour 2021. Cependant, elle aimerait connaître le budget et les actions prévues à ce sujet.

Concernant l'Enfance/Jeunesse, elle constate une baisse constante entre 2018 et 2020. Cela mériterait une analyse plus fine, tant en péri qu'en extrascolaire. Mme QUERITE fait la même remarque pour l'Épicerie sociale. Elle s'interroge sur cette baisse importante.

Elle indique qu'il n'y a pas de bilan santé. Or, auparavant, il y avait un bilan détaillé sur ce champ-là.

Mme QUERITE regrette qu'il n'y ait pas de bilan plus détaillé à présenter.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et indique que toute remarque est bonne à prendre pour améliorer notre culture du rendre compte.

Monsieur le Maire pense que le document présenté est tout de même assez fouillé.

Il précise qu'il s'agit bien du bilan 2020 et qu'au vue de l'année présentée, aucune action collective n'a eu lieu, ce qui pèse sur les chiffres.

Dans les Centres de loisirs, il n'a pas été accueilli le même nombre d'enfants que les autres années non plus.

Monsieur le Maire indique que des interrogations sont à mener à l'avenir sur les fréquentations.

Mme LUCAS souhaite compléter sur les rendez-vous santé et indique que c'est une volonté des médecins et des partenaires d'annuler les rendez-vous et non le choix de la collectivité.

Nous avons travaillé sur le Centre de vaccination où nous peinons à avoir des habitants qui vont se faire vacciner.

Il a été demandé aux équipes de resensibiliser les habitants afin de les sensibiliser à la vaccination.

Concernant l'Épicerie sociale, Mme LUCAS tient à indiquer qu'il y a eu un grand élan de solidarité durant le confinement où beaucoup ont réalisé des colis collectifs ce qui implique la baisse des demandeurs.

Monsieur le Maire valorise les actions entrant dans le cadre du Contrat de Ville aux yeux des partenaires.

La Ville peut être fière de ce qui a été fait.

Monsieur le Maire remercie tous les élus et techniciens qui mènent ces chantiers.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du bilan Contrat de Ville 2020 présenté.



M. DETAMANTI poursuit l'ordre du jour avec le point relatif au **tarif Master Class**.

L'École de Musique et de Danse organise le 8 décembre, à l'Agora, un Master Class avec David Jacob, bassiste du groupe TRUST.

Ce Master Class, qui s'adresse aux bassistes, batteurs et guitaristes, permettra aux musiciens d'approfondir leurs connaissances et de rencontrer un producteur et compositeur qui leur fera découvrir le métier de musicien professionnel.

La participation de ce Master Class étant payante, les tarifs sont les suivants :

- 45 € pour les participants extérieurs à la commune,
- 25 € pour les vernolitaïns inscrits à l'École de musique et de danse,
- 5 € pour les spectateurs, élèves de l'École de Musique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs énoncés.



**Au titre de l'Education Famille, Mme BENABI poursuit l'ordre du jour avec le point relatif au remboursement de la carte de transport Linéad.**

Depuis plusieurs années, la Ville de Vernouillet rembourse les collégiens et lycéens de Vernouillet qui s'abonnent aux cartes de transports sur le circuit Linéad pour se rendre dans les établissements scolaires autour de Vernouillet.

Sur l'année 2020-2021, la Ville de Vernouillet a procédé à un remboursement de 284 cartes pour un montant de 34 708,24 €.

Le tarif de l'abonnement à la carte Linéad étant passé de 177 € à 182 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021, il est nécessaire de recalculer la participation de la Ville par rapport à ce nouveau tarif.

Les nouveaux seuils de prise en charge de la carte de transport scolaire seront suivant le taux de remboursement entre 85 % pour la tranche de quotient familial la plus basse jusqu'à 15 % pour la tranche la plus haute, soit entre 154,70 € et 24,30 €.

La commission Education Famille a approuvé, à l'unanimité, ce nouveau seuil de prise en charge.

Mme BENABI précise qu'un groupe de travail est créé pour les années à venir afin de recalculer les tarifications en 2023.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce nouveau seuil de prise en charge pour la rentrée 2021.



Mme BENABI poursuit avec le point relatif à **la classe découverte**.

Chaque année, la ville de Vernouillet permet aux enfants scolarisés de partir en classe découverte.

Le montant de la subvention de la commune a été déterminé dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités suivantes :

Deux sortes de séjours : séjours courts et séjours longs.

Les séjours courts sont d'une durée de 4 à 7 nuitées et la participation financière de la Ville est plafonnée à 46.90 € par enfant et par nuitée.

Les séjours courts sont proposés en priorité aux élèves de cycle 2 (Grande section, CP, CE1).

Les séjours longs sont d'une durée de 8 à 13 nuitées et la participation financière de la Ville est plafonnée à 53.10 € par enfant et par nuitée.

Les séjours longs sont accordés en priorité aux élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2).

Les séjours sans nuitées avec participation de la Ville peuvent être accordés au cycle 1 (Petite section et Moyenne section).

Des demandes de subventions ont été déposées avant le 31 octobre par deux écoles :

- L'école Louis Pergaud élémentaire pour une classe de neige à Combloux en Haute Savoie en mars 2022 (7 jours et 5 nuitées) pour un coût total de 520 € par enfant, ce qui fait un coût global de 30 160 € et le coût de la nuitée est de 104 €. La participation de la Mairie sera de 265.50 € par enfant et par séjour, soit une subvention de 13 601 €. Le reste à charge pour l'école serait de 16 559 €.
- L'école Jules Vallès élémentaire pour une classe de découverte qui permettra de découvrir le milieu marin et les plages du débarquement dans la Manche à Portbail sur Mer. Le séjour est de 611.73 € par enfant, soit un coût de 67.26 € par enfant. Le coût total est de 13 458.06 €. La subvention de la Mairie est de 9 345.60 €. Il restera à charge un montant de 4 112.46 € pour l'école.

Le montant de la participation de la Ville sera donc de 22 946.60 € pour un coût de prestation des deux écoles de 43 618.06 € pour 2021-2022.

Le solde de ces voyages sera pris en charge par les familles, calculé en fonction du quotient familial mais aussi par des actions mises en place par les écoles.

La Commission Education Famille a approuvé unanimement le financement de ces deux classes de découverte pour l'année 2021-2022.

Monsieur le Maire indique que nous ne pouvons être que satisfaits de voir les enseignants repartir avec les élèves pour des séjours courts, travailler le vivre ensemble.

Il espère que dans les années à venir, les chiffres seront en augmentation.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglomération du Pays de Dreux a financé un équipement de qualité qu'est la Maison des Espaces Naturels qui permet d'avoir un espace d'accueil pour ce type de séjour.

Cet espace d'accueil peut-être rassurant pour les parents car ce n'est pas très loin.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le financement de ces classes de découverte et autorise Monsieur le Maire à l'inscrire au budget 2022.



Mme BENABI poursuit l'ordre du jour avec le point relatif à **la convention Petits Déjeuners**.

Le dispositif « Petits déjeuners à l'école » est un dispositif national porté par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

A Vernouillet, cette convention est signée depuis plusieurs années. Celle-ci a été signée avec la Direction Académique de l'Education Nationale d'Eure et Loir et délibérée pour une mise en œuvre en 2020.

Cette convention a permis le versement d'une compensation à hauteur de 1.20 € par enfant et par petit déjeuner.

Ce dispositif sur 2020 a permis de faire bénéficier 313 enfants dans deux groupes scolaires (Gérard Philippe Maternelle avec 105 enfants et Louis Aragon maternelle avec 2x104 enfants).

L'Education nationale a sollicité la Ville de Vernouillet pour reconduire ce dispositif pour l'année 2021.

Les mesures sanitaires du début de l'année ne nous ont pas permis de le mettre en place. A partir du Mois de Novembre, il sera organisé une nouvelle journée de sensibilisation pour Gérard Philipe maternelle où il y a 98 élèves et sur Louis Aragon maternelle où il y a 103 élèves.

Cette subvention de l'Education Nationale sera versée à la Caisse des Ecoles pour permettre l'achat des produits Petits Déjeuners.

Les membres de la Commission Education Famille ont approuvé, à l'unanimité, la signature de cette convention pour l'année 2021.

Mme QUERITE prend la parole et ne comprend pas pourquoi ce dispositif n'est pas attribué à toutes les écoles plutôt que de cibler les quartiers.

Mme BENABI explique qu'un travail est réalisé avec toutes les écoles. La Ville veut un vrai projet avec les écoles et que cela soit constructif.

Monsieur le Maire indique que l'Etat donne des subventions sur certains champs mais cela ne va pas empêcher de généraliser le dispositif.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention <petits Déjeuners pour l'année 2021.



Mme BENABI poursuit avec le point relatif à **la convention Voile scolaire**.

Chaque année, les élèves de CM2 effectuent des cours de voile scolaire sur le plan d'eau de Mézières à l'Ecluzelles.

Afin que cette pratique soit effective, il est nécessaire que la Ville de Vernouillet établisse avec le Club Nautique Drouais (CND) une convention.

Cette convention est valable pour une année scolaire et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Pour les classes issues des communes de l'Agglomération du Pays de Dreux, celles-ci participeront financièrement au coût de l'activité dans le cadre de la convention entre l'Agglomération et le CND.

Ce montant sera versé au Club sous forme de subvention Voile scolaire, le CND récupérant cette aide sur la facturation aux communes.

La participation financière pour l'année 2021-2022 est fixée à 2 800 € par classe, soit 24 élèves, l'Agglomération prendra en charge 833 €. Le solde à régler par la classe sera de 1 967 €.

Il est convenu que 5 classes participent pour l'année scolaire 2021-2022. La participation est prévue pour une durée de 2h comprenant tout le matériel et le moniteur.

Le coût de prestation prévu pour cette année est de 9 835 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention Voile scolaire.



**Au titre des Services Techniques, M. MALANDAIN poursuit l'ordre du jour avec le point relatif aux Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public Rue Jean Jaurès et Impasse Maillot pour l'année 2022.**

Pour le paiement de sa contribution, la commune a le choix entre 3 possibilités :

- a. Versement à l'année N d'un acompte de 30% du montant de sa contribution au démarrage des travaux l'année, puis paiement du solde après réception définitive des travaux.
- b. Versement réparti sur 2 exercices budgétaires : versement à l'année N d'un acompte de 30% au démarrage des travaux, et paiement du solde l'année N+1 après réception définitive des travaux.
- c. Versement réparti sur 3 exercices budgétaires : versement à l'année N d'un acompte de 30% au démarrage des travaux, puis un 2e versement à l'année N+1 égal à 30% de sa contribution, puis paiement du solde à l'année N+2.

Les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) feront l'objet d'une convention particulière préalable au lancement des travaux entre la collectivité et ORANGE. La Collectivité confie temporairement (temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir.

La collectivité sera redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux d'un montant de 5 200 € nets de taxe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2022.
- S'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et opte pour le paiement sur 3 exercices budgétaires.
- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2022, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- S'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- S'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux d'un montant de 5 200,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux en coordination et avec ORANGE.



Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tout le monde et rappelle que ce week-end a lieu la collecte alimentaire et qu'à partir du 3 décembre, les festivités de Noël commenceront.

La séance est close à 21h31.